

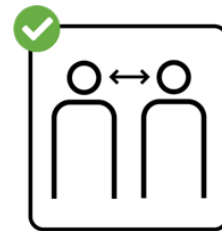
Année scolaire 2021-2022

Plan de protection au Gymnase de Chamblandes

version du 18.08.2021

La décision 186 de Mmes Cesla AMARELLE, Cheffe du DFJC, et Rebecca RUIZ, Cheffe du DSAS, définit le cadre et les dispositions à mettre en œuvre dans l'enseignement au secondaire II. En particulier, les consignes concernant le port du masque, la distance spatiale de 1,5 m ainsi que l'hygiène des mains doivent être respectées impérativement. Associées à un nettoyage régulier des espaces communs, ces règles constituent la base de notre plan de protection.

En complément, chacun·e est tenu·e de suivre toutes les recommandations de l'OFSP et du canton de Vaud. Les informations officielles sont accessibles sur internet à l'adresse vd.ch/coronavirus.



A. Mesures sanitaires

Port du masque

Le port du masque est obligatoire pour tous les usagers durant tout le temps passé à l'intérieur des bâtiments. Le port du masque est également obligatoire dans les espaces extérieurs si la distance spatiale de 1,5 m entre les personnes n'est pas respectée.

Hygiène des mains

Chaque usager est prié de se laver les mains (eau + savon ou solution hydro-alcoolique) avant d'entrer dans la salle de classe. Il s'agit de le faire en arrivant le matin, après les pauses du matin et de midi ainsi qu'à chaque changement de salle. Des distributeurs de solution hydro-alcoolique sont à disposition aux entrées des bâtiments ainsi que dans les couloirs près des salles de classe. En complément, chaque usager est invité à apporter son flacon personnel.

Matériel personnel

De manière générale, l'échange de matériel entre les personnes doit être évité et chaque élève privilégie son matériel personnel (stylo, papier, livres, etc.).

Nettoyage du mobilier scolaire

Chaque usager est prié de nettoyer avec du désinfectant sa table et sa chaise lorsqu'il quitte sa place. Du matériel de nettoyage est disponible dans chaque salle.

Aération des salles de classe

Les salles de classes sont aérées au moins 15 minutes au début de chaque cours. Lorsque c'est possible, la porte de la salle reste ouverte durant le cours.

B. Organisation de l'enseignement

Horaire et fréquentation des cours

L'enseignement a lieu en présentiel avec l'ensemble de l'effectif (classes complètes) selon l'horaire ordinaire. La fréquentation des cours est obligatoire et le contrôle des présences est effectué conformément aux articles 55 à 60 du règlement des gymnases et à notre règlement interne.

Enseignement du sport

Les activités en plein air sont à privilégier toute l'année. Jusqu'au 10 septembre, le port du masque est obligatoire dans les vestiaires ainsi que pour les activités sportives à l'intérieur ou si la distance entre les personnes n'est pas suffisante.

L'utilisation des douches est possible.

Enseignement de l'informatique et salle en libre accès

L'enseignement en salle informatique a lieu. Le matériel et le mobilier sont nettoyés par les élèves après chaque cours selon les instructions données par les maîtres.

Des ordinateurs en libre accès sont disponibles dans un espace dédié au 2^e étage du bâtiment A (clavier et souris à désinfecter avant chaque utilisation).

Le matériel informatique dans les salles de classe ordinaires est réservé à l'usage exclusif des enseignants.

Enseignement de la musique

L'enseignement de la musique a lieu. La pratique du chant est autorisée.

Travaux pratiques en sciences expérimentales (biologie, chimie et physique)

Les travaux pratiques ont lieu normalement. Les maîtres veillent à favoriser les manipulations individuelles et à limiter au maximum l'échange de matériel entre les élèves.

C. Administration et services

Secrétariat

Les échanges par téléphone, courriel ou courrier restent le moyen à privilégier pour contacter le secrétariat. L'accès au secrétariat est limité et doit être réservé au strict nécessaire. Un seul visiteur à la fois est autorisé à entrer dans le secrétariat.

Communication aux usagers

De manière générale, la communication électronique reste le moyen principal de communication entre la direction, l'administration et les usagers (courriel ou écran d'information dans les couloirs). Chacun est prié de relever sa boîte courriel chaque jour.

L'utilisation des casiers de classe près du secrétariat est réservée aux communications qui ne peuvent pas être effectuées par un autre canal. Ils sont relevés une fois par jour au maximum par l'élève désigné ou son remplaçant.

Bibliothèque

Les usagers sont tenus de se désinfecter les mains à l'entrée. La consultation du catalogue en ligne et la réservation par téléphone ou par courriel doivent être privilégiés (021 557 46 71 ou joelle.burnier@eduvaud.ch).

Chaque usager est tenu de nettoyer sa place et le matériel informatique utilisé en quittant la bibliothèque.

Les ouvrages en retour doivent être déposés dans les caisses prévues à cet effet à l'entrée de la bibliothèque.

Médiateurs scolaires, infirmière scolaire, psychologue et conseillère en orientation

L'accès à ces services est ouvert selon les modalités ordinaires.

D. Utilisation des bâtiments

De manière générale, les élèves et les maîtres sont invités à arriver sur le site peu avant le début des cours et à quitter le gymnase dès la fin des cours.

Cafétéria

Les repas peuvent se prendre à la cafétéria qui offre chaque jour des repas chauds. La distance entre les tables est maintenue à 1,5m.

Pour des raisons de traçabilité, les usagers de la cafétéria qui prennent place à l'une des tables doivent s'inscrire en utilisant le code QR indiqué sur chaque table dès leur arrivée. De même, au moment de quitter la cafétéria, chaque usager est prié de scanner le code QR de sortie.

Le port du masque est obligatoire et ne peut être retiré que lorsque l'utilisateur se trouve assis à sa place pour manger. Il le remet aussitôt lorsqu'il se lève et quitte la table.

Repas de midi et fours à micro-ondes

Les repas préparés à la maison peuvent être pris à la cafétéria, dans les espaces communs ou dans les jardins. Il n'est pas possible de manger dans les salles de classe qui sont en principe fermées en dehors des cours.

L'utilisation des fours à micro-ondes est possible dans les espaces dédiés (commandes des fours à désinfecter avant chaque utilisation).

Zone « Photocopieurs »

Les photocopieurs près de la bibliothèque peuvent être utilisés et doivent être désinfectés après chaque utilisation (du produit est disponible à proximité).

Espace commun et zone de travail

Les élèves peuvent utiliser les espaces communs pour travailler. Le port du masque est obligatoire et le nombre de places est limité à 4 personnes au maximum par table.

E. En cas de symptômes

En cas de symptômes, c'est-à-dire en cas de toux (généralement sèche), de maux de gorge, d'insuffisance respiratoire, de fièvre ou de douleurs musculaires, l'élève ou le professionnel doit rester chez lui. Il effectue une évaluation sur www.coronacheck.ch et, selon le résultat, se rend dans un lieu de test ou prend contact avec son médecin traitant ou la hotline du canton.

Si les symptômes apparaissent à l'école, la personne concernée (maître ou élève) :

- sort de la classe ;
- informe le secrétariat puis rentre à la maison aussi rapidement que possible ;
- effectue une évaluation sur www.coronacheck.ch et, selon le résultat, se rend dans un lieu de test ou prend contact avec son médecin traitant ou la hotline du canton.

Dans tous les cas, si un test est effectué, la personne reste à la maison dans l'attente du résultat.

À noter que le médecin cantonal est la seule autorité habilitée à annoncer des cas positifs au CoVID-19 dans les établissements et à prendre des décisions sanitaires concernant le fonctionnement des établissements.

F. En cas de mise en quarantaine

En cas de mise en quarantaine ou d'isolement par le médecin cantonal, les élèves informent sans attendre leur doyen·ne en transmettant si possible le certificat médical du médecin traitant ou du médecin cantonal.



Michael GELSOMINO
Directeur

Pully, le 18 août 2021